

# RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2019 POUR L'ANNÉE 2018

ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

## ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
DECOPPET Delani (PS)	
DELITROZ Pierre-André, présidence (UDC)	GONIN François (UDC)
EMMEL Michel (PLR)	VILLARS Denis (PLR)
JACOT Coralie Sandra (PLR)	POSPISIL Pavel (PLR)
MARGOT Melissa (PS)	BOVAY Chantal (PS)
MIAZ Rachel (PS)	TUOSTO Brenda (PS)
REYMOND Olivier (PLR)	

La commission s'est réunie, selon les disponibilités des membres de la Municipalité, pour les auditions de chaque dicastère aux dates présentées dans le tableau qui suit:

<b>Date</b>	<b>Pour</b>	<b>Liste des présences</b>
Lundi 30.01.2019	Séance de planification	Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Gonin François, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier
Jeudi 28.03.2019	Audition de M. Francesco Di Franco	Décoppet Delani, Délitroz Pierre-André, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Olivier Reymond, Villars Denis
Mercredi 03.04.2019	Auditions de Mme Christine Leu à 17h15 puis M. Dominique Willer à partir de 19h30	Décoppet Delani, Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier

Mercredi 17.04.2019	Entretien COGES et COFIN	Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier Bovay Chantal, Tuosto Brenda, Maillefer Michel, Périllard Jean, Vialatte Bruno, Party Raphaël, Cornaz Hervé
Samedi 04.05.2019	Auditions de MM. Antonio Vialatte à 07h30 puis François Payot dès 10h00	Bovay Chantal, Décoppet Delani, Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Miaz Rachel, Reymond Olivier
Jeudi 09.05.2019	Audition de Mme Nathalie Gigandet	Décoppet Delani, Délitroz Pierre- André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Villars Denis
Mercredi 15.05.2019	Audition de Mme Evelyne Perrinjaquet	Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier, Tuosto Brenda
Samedi 25.05.2019	Visite des domaines avec la Municipalité et COFIN	Bovay Chantal, Décoppet Delani, Délitroz Pierre-André, Jacot Coralie Sandra, Maillefer Michel, Margot Melissa, Miaz Rachel, Perrier Serge, Pospisil Pavel, Reymond Olivier
Lundi 27.05.2019	Rencontre avec la municipalité	Bovay Chantal, Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Pavel Pospisil, Olivier Reymond
Lundi 03.06.2019	Séance préparation du rapport final de la COGES 2019	Délitroz Pierre-André, Jacot Coralie Sandra, Bovay Chantal, Villars Denis, Pospisil Pavel
Mardi 11.06.2019	envoi du rapport COGES 2019	Bovay Chantal, Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel

Les points à relever résument les questions de la COGES et les réponses des Municipaux sur les divers sujets. La commission a évité au maximum de poser des questions sur les sujets des autres années se concentrant principalement sur le rapport 2018 et à chaque fois pour le dicastère concerné. Les auditions ont duré environ 2 heures.

Il faut relever que l'ambiance a été conviviale durant les séances, ce qui a grandement facilité le travail de la COGES 2019.

# 1. Écoles et sécurité

Dicastère de M. Francesco Di Franco

Points à relever :

Police

Assistants de sécurité publique

- L'engagement d'une assistante de police à 50%, en soutien aux nombreuses tâches dévolues à ce poste, s'est avéré une mesure nécessaire. Le cahier des charges et la hiérarchie sont les mêmes pour les deux personnes. Le Municipal répartit leurs activités respectives.

Service de défense et de secours

- Le SDIS a été alarmé à 27 reprises dont 12 hors territoire communal.
- Le SDIS a été consulté sur le projet du nouveau bâtiment, mais certaines exigences et contraintes sont du ressort de l'ECA et SDISNV.
- Les interventions pour les alarmes automatiques ont diminué (4 en 2018) compte tenu du fait que les utilisateurs de ce système peuvent désormais quitter eux-mêmes l'alarme. Le matériel n'est pas géré par la commune car c'est l'ECA qui en a la charge.

Trafic

- 3 passages pour piétons ont été prévus à la rue Basse et 1 au début de la rue de Neuchâtel (créés en 2019).
- Un comptage réalisé en novembre 2018 a révélé le passage de 3460 véhicules par jour durant cette période.

Stationnement

- La fréquentation du parking Jean-Lecomte a augmenté et un contrôle régulier est effectué par les ASP.
- Les enseignants itinérants ont des tarifs préférentiels en fonction de leurs activités sur le site de Grandson.
- Il n'y a pas de budget ou d'objectif spécifique à remplir concernant les contraventions.

Protection civile et militaire PCI

- La création d'une nouvelle structure pyramidale, avec des fonctions et compétences bien définies, permet désormais aux personnes motivées de faire leurs preuves.

## Ecoles

- Aucune offre pour le renouvellement du contrat des transports scolaires n'a proposé une solution de mobilité durable, car la superficie à couvrir est trop étendue.

## Temples et cultes

- Le budget annuel à ce poste est de frs 10'000, il comprend l'organiste et différentes charges comme le gaz, l'électricité, etc.

## Divers

- Monsieur le Municipal estime que la répartition de son activité est la suivante : 40% police, 40% écoles, 15% PCI et 5% temples et cultes.

## Vœux :

- Vœu 1.1 : La COGES propose la création d'un passage pour piétons supplémentaire sur la rue Haute, entre les ruelles de la Pharmacie et de Couvaloup, ainsi que la pose de panneaux signalétiques.  
**La création d'un passage piéton à l'emplacement souhaité est inappropriée, car il se situe à moins de 30 m du passage sous voies. Il s'agit par ailleurs d'une zone d'évitement destinée au croisement des véhicules.**
- Vœu 1.2 : La COGES souhaite que le graphique sur la comparaison des événements de la police soit plus clair et compréhensible.  
**Il en sera tenu compte pour le prochain rapport. A noter que ce graphique est une première et il ne peut qu'être amélioré.**

## Observation :

- Observation 1.3 : La COGES souhaite que la Municipalité indique quand et de quelle manière l'étude d'AggloY sur la mobilité douce servira à des aménagements effectifs.  
**Cette observation concerne le dicastère Urbanisme et domaines.  
Des aménagements effectifs ont déjà été réalisés sur la commune (stationnement vélos). La mise en œuvre des mesures suivantes sera réalisée dans le cadre des projets prochainement mis à l'enquête.**

## Remarque :

- Remarque 1.4 : La COGES salue la proposition faite au SDIS de réviser ses statuts afin d'intégrer les jeunes sapeurs-pompiers dans les possibilités de Grandson.

## 2. Réseau et énergies

Dicastère de Mme Christine Leu Métille

Accompagnée de M. Laurent Thiémard, chef du Service des Travaux

Points à relever :

- Mme Leu-Métille informe qu'elle gère un dicastère qui ne dispose pas d'un chef de service associé. De ce fait, MM. Thiémard et Duvoisin (fontainier) travaillent pour le service des énergies mais dépendent du service des travaux (Municipal Willer). Cette répartition peut provoquer un éventuel conflit si chacun des municipaux donnent une tâche jugée nécessaire, voire prioritaire. M. Thiémard indique que dans l'ensemble, cette situation ne provoque pas de souci mais, à quelques occasions, l'absence de personnel rattaché directement au service des énergies lui enlève une certaine légitimité, ce qui fait pencher la priorité au service des travaux. Toutefois, pour certains projets, une coordination entre les deux services est importante même nécessaire.
- Concernant les travaux archéologiques, la répartition des coûts financiers est un véritable casse-tête avec des subsides de la Confédération (25%) et du canton (subvention de 8 millions sans effet rétroactif), entre autres. La sécurisation des sites est partiellement prise en compte par l'AIERG, à 35%.
- M. Thiémard indique que les fouilles sur le site de Borné-Nau ont été partiellement limitées, certainement en raison de l'aspect financier pénalisant le budget de la commune. La présence d'archéologues vient du fait que certains sites révèlent des vestiges de grande importance, c'est pourquoi ceux-ci sont particulièrement surveillés.

Vœux :

- Vœu 2.1 : La commission de gestion invite la Municipalité à améliorer la priorisation des tâches du chef de service, qui dépend autant des dicastères "réseaux et énergie" que de celui "travaux, culture et tourisme".  
**Ce souhait fait écho avec le constat posé dans le rapport de gestion, à savoir que tant le chef de service du Service des travaux que le fontainier sont des compétences partagées entre les dicastères Réseaux et Travaux. Ce partage se passe bien, mais le volume de travail, très important dans ces deux dicastères, sollicite énormément ces deux personnes. Tout nouveau chantier montre les limites, du point de vue de l'engagement en temps et non en compétences, de ces deux fonctions, insuffisamment soutenues sur le plan technique et administratif.**
- Vœu 2.2 : La commission encourage la Municipalité à poursuivre sa démarche de durabilité écologique en étant attentive aux luminaires lors de la période de fin d'année, notamment en ce qui concerne l'allumage des décorations.  
**La Municipalité prend note du souhait de la COGES concernant la durée de la période de l'éclairage de Noël et elle en tiendra compte dans la mesure du**

possible, sous réserve du calendrier de travail du personnel communal en charge de son installation et des conditions météorologiques annoncées avant le Marché de Noël.

- Vœu 2.3 : La commission souhaiterait que la Municipalité établisse un plan stratégique de mise en œuvre des 13 mesures du concept énergétique communal détaillé et échelonné dans le temps.

La Municipalité précise que les 13 mesures du concept énergétique communal représentent de fait un plan de mise en œuvre. Par contre, elle relève que le bilan de ce plan n'est pas établi de manière systématique. A son avis, le bilan annuel de l'état de réalisation des 13 mesures répondrait mieux à l'observation faite par la COGES et lui permettrait de suivre les actions réalisées ou non du concept énergétique communal.

- Vœu 2.4 : La COGES souhaite que la Municipalité informe la population, les entreprises et les sociétés locales sur l'extinction de ses diverses sources de pollution lumineuses et l'incite à les réduire.

La Municipalité prend note de la proposition et la reprendra dans le cadre de la motion contre la pollution lumineuse.

#### Observation :

- Observation 2.4 : La commission demande à la Municipalité d'étudier le meilleur emplacement d'implantation de bornes électriques pour la recharge des véhicules.

Cette observation concerne le dicastère Sécurité et police.

Ce n'est pas tant l'alimentation électrique d'une borne de recharge qui est un élément déterminant, mais plutôt son emplacement à un endroit stratégique du domaine public, voire privé s'il s'agit de places près de la gare CFF. Une demande d'un réseau privé d'installation sur la Place du Château avait été refusée au vu du coût et de la faible utilisation. Toutefois, le développement annoncé plaide pour définir un emplacement réservé à cet effet.

### 3. Travaux, culture et tourisme

**Dicastère de M. Dominique Willer**

Accompagné de M. Laurent Thiémar, chef du Service des Travaux

#### Points à relever :

##### Délégations et représentations communale

- Le but de la Municipalité est d'être représentée, toutefois le travail du délégué n'est pas le même partout.

##### Voirie

- Le service des travaux privilégie des produits bio et des combustibles moins polluants.
- Un "ruclon" a été trouvé à Borné-Nau, sur une étendue d'environ 100 mètres carrés. Ce point n'a pas énormément perturbé le chantier.
- Un nouveau plan de balayage est en cours d'élaboration et prévoit une réduction de la fréquence de passage. Le tonnage des déchets collectés à cette occasion n'est pas connu, mais le sera dès 2019.
- Ce service a soutenu la Jeunesse de Champagne lors de son giron par la mise en place de panneaux de déviation.

##### Déchets

- Afin d'aider les citoyens à recycler leurs déchets, il y a la déchetterie intercommunale, celle de la Place du château, la déchetterie mobile, le porte-à-porte ainsi que les encombrants sur appel. Autrement, rien de nouveau n'a été fait.
- Le Municipal explique que les taxes (forfaitaire et au sac) doivent couvrir le 100% de l'élimination des déchets. La taxe forfaitaire augmenterait (peut-être de Frs 30.- ou 40.-) si les services de collecte étaient multipliés.
- Un système de contrôle d'accès est assez onéreux et les quelques contrôles n'ont pas permis de démontrer de gros abus.
- On retrouve en moyenne 2 sacs par semaines non taxés dans les bennes ou jetés de manière sauvage.

##### Espaces verts et cimetière

- Une solution de sel et vinaigre est utilisée pour le désherbage, le coût est très bas, mais l'application est plus longue. Un bilan sera fait début 2019.

## Culture, tourisme et sports

- La déléguée à la culture travaille beaucoup sur la signalétique, la communication de la commune, ainsi que divers travaux pour les dicastères et diverses manifestations.

### Vœux :

- Vœu 3.1 : La commission estime qu'il serait intéressant de diffuser une information sur l'utilisation de solutions écologiques auprès des citoyens si les essais s'avéraient concluants.  
**Si des solutions pertinentes et de qualité se présentaient, une information serait faite à la population par le biais du journal communal.**
- Vœu 3.2 : La COGES demande que la Municipalité crée une marche à suivre pour l'organisation de manifestations durables.  
**La Municipalité prend note de ce vœu.**
- Vœu 3.3 : La COGES souhaiterait l'installation d'une "armoire" boîte d'échange sur le territoire communal ou de favoriser la création d'une association pour ce faire avec mise à disposition du lieu par la municipalité.  
**La Municipalité étudiera la possibilité d'installer une boîte d'échange à la déchetterie et soutient déjà « le plogging » issu d'une démarche privée.**
- Vœu 3.4 : La commission aimerait rencontrer la déléguée culturelle lors d'une future COGES.  
**La déléguée culturelle sera invitée à participer à la prochaine commission de gestion.**

### Observation :

- Observation 3.5 : La commission demande que la Municipalité mette en place des solutions visant à améliorer la gestion des déchets pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou sans véhicule (ex. petite déchetterie d'Yvonand) et permette une collecte de papier plus fréquente qu'une fois tous les deux mois.  
**Concernant la déchetterie Mobile, destinée exclusivement aux personnes âgées et à mobilité réduite, 20 personnes sont inscrites dont 13 l'utilisent régulièrement. Une information a été insérée dans le mémo déchet. La Municipalité continuera à communiquer sur ce service à la population. Concernant la collecte Papier/carton porte à porte, un ramassage 1 fois par mois est prévu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**
- Observation 3.6 : La commission désire que les panneaux culturels retraçant l'histoire des bâtiments et places de la commune soient complétés par un parcours ludique pour les enfants.  
**La Municipalité retient la proposition faite et l'étudiera.**

**Remarque :**

- Remarque 3.7 : Félicitations aux jardiniers pour la décoration florale à l'occasion des 125 ans de la société de gymnastique locale. D'autres décorations thématiques pourraient s'avérer intéressantes les prochaines années.

## 4. Urbanisme et domaines

### Dicastère de M. Antonio Vialatte

Accompagné de Monsieur Carlos Castro, chef du Service de l'Urbanisme

#### Points à relever :

##### Informations générales

- MM. Vialatte et Castro expliquent la vision de la politique cantonale et communale, notamment avec la LAT. Cette dernière précise qu'il faut bâtir de manière densifiée, ce qui n'est pas l'avis de la population en général. En effet, cette densification des quartiers existants pose des problèmes avec les infrastructures actuelles qui ont été aménagées pour des zones villas et non pas prévues pour des petits locatifs. Le PGA communal est en cours de révision pour répondre aux problèmes induits par la LAT. Toutefois, les règlements du canton prévalent sur ceux de la commune. Des mises à l'enquête sont ralenties, parfois bloquées en raison des contraintes cantonales et fédérales.
- Le site Géoportail permet d'accéder aux mises à l'enquête en cours et aux plans de situations. La population pourra y trouver d'autres lieux par la suite (port, plage, camping, ...). Ce système informatique offre une vision globale et historique du territoire communal facilitant la gestion communale. M. Vialatte précise que cet outil, mis en œuvre par Yverdon-les-Bains, est disponible également pour d'autres communes, ce qui permettra, sans doute, de diminuer les coûts d'exploitation.
- Une pollution a été signalée sur la parcelle communale de Champex, les analyses ont révélé qu'elle provenait d'une exploitation viticole (cuivre).
- La charge administrative des jardins communaux est importante par rapport au bénéfice retiré. Toutefois, le rôle de ces emplacements est prioritairement social. Les quelques divergences sont réglées au cas par cas et il n'est pas question de faire la police à ces endroits.

##### PPA de Bellerive

- La Société Cand-Landi a plusieurs projets concernant cet emplacement. Un accord avec la Commune a été finalisé pour un échange de surface, ce qui permettra un accès au lac pour la population. Toutefois, la réalisation est à mettre en rapport avec la ZI La Poissine qui est actuellement bloquée.

## PAC 31 Les Echatelards

- Le projet de cette décharge, exploitée sur une durée de 30 ans dépend du canton. La commune n'est pas propriétaire du terrain et ne dispose que des chemins AF.
- Il y a eu deux séances d'informations publiques. La Municipalité va faire part de son mécontentement au Département concerné pour le manque de soutien dans ce dossier. Le personnel de l'administration communale a été fortement sollicité suite aux nombreuses oppositions et certains débordements récurrents ont nécessité un rappel à l'ordre aux auteurs. En outre, la grande majorité des oppositions proviennent des communes avoisinantes.

## PPA Fiez-Pittet

- Il y a encore 6 oppositions en vigueur et la Municipalité est toujours en réflexion sur la réponse à donner sur ce projet.

## Observations :

- Observation 4.1 : La commission désire que la Municipalité fasse un effort au niveau de la communication relative aux différents projets en cours sur le site de la commune.  
**En début de législature la commission d'urbanisme a été informée de l'état d'avancement de tous les projets. Les conseillers sont tenus informés de l'avancement des projets à l'occasion de chaque Conseil. Un nombre important d'information sur le projet d'urbanisme de la commune de Grandson se trouve déjà sur le site de l'AggloY. Toutefois, il est rappelé que dans le domaine de l'urbanisme le droit des tiers implique une certaine réserve dans la communication avant le stade des projets décidés et validés.**
- Observation 4.2 : La COGES demande à la Municipalité d'établir un plan d'action concernant la mobilité douce sur le territoire communal.  
**Le souci de la Municipalité de favoriser une mobilité douce n'est pas traduit par un plan d'action à proprement parler. Les principes arrêtés en la matière sont déjà définis dans le PDCom et des actions spécifiques à la mobilité douce sont intégrées dans la mesure du possible aux projets en cours.**

## 5. Administration générale et finances

### Dicastère de M. François Payot, Syndic

Accompagné de Mme Dominique Léglise, boursière, et M. Eric Beauverd, secrétaire municipal

#### Points à relever

##### Informatique

- Monsieur Eric Beauverd, secrétaire municipal, commente l'évolution au niveau informatique au sein de la commune. Cette activité représente une tâche énorme mais avec finalement une meilleure transparence pour le citoyen qui pourra accéder directement à des informations sans devoir téléphoner ou se déplacer dans les locaux de l'administration communale. En outre, les différents services de la commune bénéficieront également d'une connexion directe pour des échanges, informations et autres renseignements.
- La commune de Grandson bénéficie de l'appui du service informatique de la ville d'Yverdon-les-Bains. Ce service met en place des outils de travail et les tests auprès de notre administration communale avant de les intégrer dans les différents services yverdonnois. Cet arrangement permet à notre commune de bénéficier de produits à moindre coûts et un service de maintenance plus efficace qu'auparavant.

##### Ressources humaines

- Le renouvellement des abonnements téléphoniques (intégrés à ceux de la ville d'Yverdon-les-Bains) permet d'offrir une possibilité de timbrage mobile pour les employés communaux. L'application utilisée à cet effet est pourvue d'un système de géolocalisation.
- L'absence maladie prolongée d'une employée au service des finances a obligé de mettre une partie des tâches en mandat externe en attendant son retour.

##### Stratégie de communication

- Une agence de communication a été mandatée pour proposer un nouveau site internet, un nouveau mode de communication des informations communales (électronique et papier) ainsi qu'une nouvelle signalétique dans le bourg.

**Vœux :**

- Vœu 5.1 : La commission souhaite que la Municipalité intègre au règlement du personnel le processus à utiliser lors de désaccord entre un collaborateur et son supérieur hiérarchique.

Ce n'est pas le règlement du personnel qui régit ce genre de situation. Le responsable RH se tient à disposition de tous pour régler les éventuels conflits. Au besoin, il sera fait appel à un médiateur externe.

**Observation :**

- Observation 5.2 : La COGES demande que les préavis municipaux soient distribués aux commissions 4 semaines avant la date du Conseil.

Cette remarque a déjà été faite dans le rapport de la précédente COGES. La Municipalité s'est efforcée de respecter cet engagement tout au long de l'année 2018. Un délai plus court pourrait être fixé en interne pour la remise des documents au greffe municipal.

**Remarque :**

- Remarque 5.3 : Une évolution positive de la gestion de l'administration communale est constatée. Les collaborateurs le ressentent aussi et ça se voit.

## 6. Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port

Dicastère de Mme Nathalie Gigandet

### Points à relever :

#### Forêts et alpages

- Les différentes parcelles de la commune sont en bon état sanitaire. Le groupement forestier décide des diverses essences plantées pour donner suite aux coupes effectuées.
- Pour le futur chauffage à distance, la matière première (plaquettes) sera fournie par nos forêts, le dossier est en attente.
- À la Grandsonnaz, lors de la réfection de la cave à fromage, la majeure partie du gravier a été réutilisé. Pour répondre au souci du confort des porcs, des ballons ont été mis à la disposition de ces animaux.

#### Port, cours d'eau et rives

- La problématique des algues dans le port est un phénomène lié aux conditions météorologiques. Plusieurs interventions ont été réalisées avec la faucardeuse (en provenance de Morat), le garde-port de Grandson profite que cette dernière vienne à Yverdon pour optimiser les coûts de cet engin.
- Les places d'amarrages sont toutes louées et 48 demandes sont sur une liste d'attente.
- Le cahier des charges du garde-port est respecté, nous constatons que ses nombreuses affectations ne lui permettent pas de répondre à toutes les demandes instantanément.

#### Vœux :

- Vœu 6.1 : La COGES demande que la Municipalité étudie la possibilité d'informer la population sur les résultats de la propreté de l'eau des plages. **Le contrôle de la qualité de l'eau des 5 plages officielles de Grandson (répertoriées sur le site communal) a lieu entre 2 à 3 fois durant l'été. Ces résultats pourraient être affichés au pilier public et sur le site pour une durée d'une semaine.**
- Vœu 6.2 : La commission souhaite que la Municipalité favorise le passage de la désalpe par Grandson comme cela été le cas en 2018, un retour aux traditions apprécié. **L'organisation a été gérée par la Société des alpages. Si la demande en est faite, la Municipalité la soutiendra.**

#### Remarque :

- Remarque 6.3 : Félicitations pour l'aménagement végétal du port.

## 7. Bâtiments et gérances

Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet

Accompagnée de M. Olivier Guilloud, chef de service

### Points à relever :

#### Organisation du service

- M. Guilloud, responsable administratif, se déplace régulièrement sur le terrain pour apprécier le travail effectué et apporter des améliorations à l'intention de son personnel.
- Un apprenti en provenance de la Fondation du Repuis fait une formation AFP sur deux ans, laquelle pourra être prolongée de deux autres années afin d'obtenir un CFC. La commune soutient cet apprenti et remplit un rôle social en lui donnant la possibilité de suivre une formation.

#### Espace de Vie Infantile

- Les travaux de réfection des locaux devaient s'effectuer pendant les vacances d'été, période durant laquelle les enfants étaient absents. La contrainte principale a été celle des délais, passablement d'entreprises étant également fermées à cette période. La réalisation finale a permis de créer des locaux dans le respect des directives cantonales et celles de l'ECA. Une journée « Portes ouvertes » a eu lieu de 1<sup>er</sup> décembre 2018.

#### Salle des Quais

- La gestion des réservations est faite par l'administration communale, pour garantir une utilisation optimale et sans erreur. La fréquentation est en hausse, ce qui est réjouissant.

#### Produit d'entretien

- Pour éviter l'usage de produits dit « nocifs », un essai est actuellement en cours avec un produit 100% écologique. Composé d'eau, de sel et de courant électrique qui a des propriétés antibactériennes similaires à un produit normal. En outre il ne détartre pas et a un coût supérieur. Toutefois, son odeur d'eau de javel peut déranger et il n'a pas de rendu brillant ainsi, le personnel n'a pas l'impression de faire correctement son travail. C'est pourquoi une sensibilisation a été faite aux collaborateurs.

## Parking Jean-Lecomte

- Il y a au total 63 places de parc en location et 8 places à l'heure. Actuellement, 4 places couvertes sont disponibles et 9 en extérieur ne sont pas louées.
- Quelques ennuis avec la barrière ont été résolus et un service d'intervention 24/24 (assuré par le personnel communal) en cas de problèmes de fonctionnement a été mis en place. En effet, un détecteur a remplacé l'usage de la carte pour quitter le parking, ce qui a limité les désagréments occasionnés à la mise en service.

### Vœux :

- Vœu 7.1 : Si les tests avec le système de nettoyage Aquama s'avéraient positifs, la commission encourage la Municipalité à étudier la possibilité de le proposer aux grandsonnois.  
**Ce produit est en vente dans les commerces, la Municipalité n'a pas à se substituer aux détaillants.**
- Vœu 7.2 : Concernant le parking Jean-Lecomte, il faudrait envisager de fixer un prix inférieur pour les places de parc non couvertes.  
**La Municipalité réétudiera cette proposition.**
- Vœu 7.3 : Bien que le rapport soit un peu plus fourni que l'année dernière, la commission estime que celui-ci pourrait être encore plus détaillé. Par exemple, en intégrant un inventaire des bâtiments, comprenant leur fonction, leur état général, leur valeur patrimoniale et immobilière, etc.  
**Un inventaire des bâtiments sera fait tel que souhaité avec des informations complémentaires.**

### Remarque :

- Remarque 7.4 : Nous félicitons la Municipale pour le choix des matériaux et le suivi du projet de réaménagement du bâtiment de l'accueil de jour.

## 8. Remarques et vœux généraux

### Vœux :

- Voeu 8.1 : La COGES souhaite que les Municipaux fassent régulièrement état de leurs activités au sein des délégations municipales, par exemple lors des communications de la Municipalité aux séances du Conseil. Cela permettrait une meilleure connaissance des différents dossiers et associations intercommunales dans lesquelles la Municipalité est impliquée. **La Municipalité en prend note et lorsque des éléments importants de planification ou de décision ont été pris la Municipalité a comme règle de les rapporter.**
- Voeu 8.2 : La commission encourage la Municipalité à poursuivre sa stratégie de communication auprès de la population, notamment grâce au nouveau site internet, afin que celle-ci soit plus transparente et claire concernant les différents projets en cours. **La Municipalité partage ce souhait qui a toujours été sa volonté. Le nouveau site Internet et le journal communal complètent de façon plus efficace les moyens à sa disposition.**
- Voeu 8.3 : La COGES souhaiterait que les réponses soient de manière générale plus fournies. Les explications telles que "*La Municipalité a toujours été soucieuse de X/Y/Z*" ne fournissent aucune information concrète, ce qui amène des questions récurrentes au sein de la COGES, et même du Conseil communal. **La Municipalité en prend note.**

### Remarque :

- Remarque 8.4 : La COGES remercie la Municipalité pour les efforts fournis en matière de solutions écologiques. Nous l'encourageons à continuer dans ce sens.

## 9. Visite des domaines

La Commission de gestion 2018 a visité les sites suivants :

- Locaux de « L'Espace de vie enfantine », rue des Remparts 6
- Locaux du SDIS (DPS Grandson)
- Locaux de la voirie
- Capitainerie du port

La visite s'est déroulée en présence de M. le Syndic, de tous les membres de la Municipalité, ceux de la COGES 2018 et deux représentants de la Commission des finances.

A « L'Espace de vie enfantine », Mme Evelyne Perrinjaquet et M. Guilloud ont accompagné les groupes, répondu aux nombreuses questions sur le choix des matériaux et les contraintes sécuritaires obligatoires dans un espace accueillant des enfants en bas âge. Les anciens locaux du CMS ont été réaménagés avec beaucoup de soins pour garantir convivialité et un cadre agréable.

AU SDIS, présentation des véhicules, une partie du matériel et certains locaux qui ne sont plus adaptés par manque de place flagrante. Le capitaine Masson, SDIS Yverdon-les-Bains, a commenté le fonctionnement du groupement régional, les effectifs et l'évolution future.

MM. Dominique Willer et Marc Duvoisin ont présenté les nombreux véhicules indispensables au fonctionnement du service de la voirie, les ateliers pour entretenir le matériel et dépôts de marchandises.

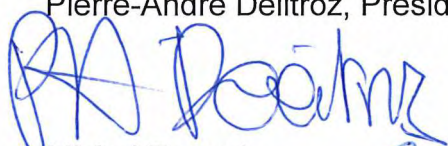
Mme Nathalie Gigandet a présenté M. Rosenberg, garde-port, lequel a expliqué les multiples tâches et activités qu'il effectue pour répondre aux nombreuses demandes des navigateurs, surveillance des plages, entretien du matériel, nettoyage, etc.

## 10. Conclusion

Les membres de la Commission de gestion remercient toutes les personnes auditionnées, à savoir : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, leurs Chefs de services ou collaborateurs directs, soit Mme Léglise, MM. Beauverd, Castro, Guilloud et Thiémard. Les réponses détaillées à nos questions ont permis d'élaborer le présent rapport.

Grandson, le 11 juin 2019

Pierre-André Délitroz, Présidence



Michel Emmel



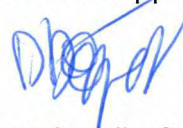
Margot Mélissa



Reymond Olivier



Delani Décoppet



Jacot Coralie Sandra



Miaz Rachel



Les réponses de la Municipalité ont été validées dans la séance extraordinaire du vendredi 7 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



François Payot



Le Secrétaire



Eric Beauverd